



BPJEPS APT ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

Formation en alternance-diplôme de niveau IV

RNCP 37191-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/>

DATE, DURÉE ET LIEU

Dates : 30 septembre 2024 - 25 Juillet 2025

Durée : 700 h en centre - 700 h en entreprise

- Parcours aménagé selon résultats du positionnement et situation de handicap.

Lieu :

MFR-CFA LA ROCHE DU TRESOR
18, rue du Couvent
25390 Orchamps-Vennes

COÛT PAR PARTICIPANT

- Pension Complète : 110 € par semaine
- Demi-pension : 30 € par semaine

Formation prise en charge et rémunérée pour les demandeurs d'emploi et les salariés en contrat d'apprentissage.

Autres statuts : devis sur demande

RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT

Responsable de l'action : MEIGNIER Sylvain
Réfèrent du parcours : PAHIN Thomas

Pour toute information :

formation@rochedutresor.com
03 81 56 04 05

EMPLOIS ET DÉBOUCHÉS

- Associations sportives
- Collectivités territoriales
- Toutes structures promouvant les APS (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centre de formation...)

PUBLICS, PRÉREQUIS, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS, OBJECTIFS, CONTENU

PUBLICS, PREREQUIS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Prérequis :

- Apprenti : de 16 à 29 ans révolus
- Stagiaire Formation Continue : Pas de prérequis.
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap compatible avec l'exercice du métier, sans limite d'âge. (Prendre contact avec Martine Chopard - référente handicap - 0381560405)
- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme
- Présenter un certificat médical d'aptitude de moins d'un an
- Valider les exigences préalables : test navette Luc Léger et parcours d'habileté motrice
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour un délit référencé à l'article L212-9 du Code du Sport
- Dossier d'inscription complet et entretien avec un membre de l'équipe obligatoire
- Satisfaire aux obligations liés au statut (demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage, salarié en formation)

Modalités et délais d'accès :

- Apprenti : entretien et positionnement
- Stagiaire Formation Continue : entretien individuel, positionnement, obtention d'un financement (Employeur, OPCO, Pôle Emploi, ...)

OBJECTIFS :

- L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives, dans la limite des cadres réglementaires.
- Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.
- Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge.
- Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Dossier d'inscription
en ligne



MODALITÉ PÉDAGOGIQUES :

- Alternance Entreprise - MFR
- Pédagogie "intégrative" et active s'appuyant sur le vécu professionnel, des travaux de groupe, des cas concrets, des travaux pratiques, des visites sur le terrain, un accompagnement individualisé.
- Moyens pédagogiques : salle informatique équipée, tablette multimédias, cuisine pédagogique, partenariat avec des professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation en activités physiques pour tous qui fait l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien.
- Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la première famille d'activités physiques choisie parmi : activités physiques d'entretien corporel, activités physiques et jeux d'opposition ou activités physiques en espace naturel, suivie d'une soutenance et d'un entretien.
- Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la deuxième famille d'activités physiques choisie suivie d'une soutenance et d'un entretien.
- Conduite d'une séance d'animation en mobilisant les techniques de la troisième famille d'activités physiques qui fait l'objet d'une soutenance et d'un entretien.

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION :

SUIVI DE L'ACTION :

- Par le responsable de formation
- Emargements, entretiens et bilans individuels, évaluations des compétences, conventions, livret d'alternance, certificat de réalisation.

COMPÉTENCES VISÉES :

- **UC 1** (120 heures) Encadrer tous publics en tout lieu et toutes structures.
- **UC 2** (120 heures) Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- **UC 3** (230 heures) Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention "Activités Physiques pour Tous".
- **UC 4** (230 heures) Mobiliser les techniques de la mention "Activités Physiques pour Tous" pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.
- Valeurs de la République et Laïcité.
- Journée de sensibilisation Développement Durable, enjeux numériques et égalité professionnelle.
- Savoir-Être professionnel.
- Stage en structure en alternance avec les périodes en formation.

EVALUATION DE L'ACTION :

- Bilan collectif à chaque fin de session MFR
- Enquête de satisfaction individuelle à chaud et à froid.
- Indicateurs de résultats tous statuts confondus :

Taux de présentation session 2023-24 : 100%

Taux d'obtention de la certification session 2023-24: 63,63%

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>